

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

1 rue de Rome Espace Européen de l'Entreprise

Schiltigheim - CS10020 67013 STRASBOURG CEDEX www.sdea.fr

Une question sur votre abonnement/votre facture

Contactez le SDEA du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 au 03 88 19 29 99 courriel: accueil.clients@sdea.fr

Une question sur le paiement de votre facture

Contactez la Trésorerie du SDEA 1 rue de Rome - Schiltigheim - CS 30068

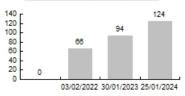
67012 Strasbourg cedex tel: 03 68 71 96 90

courriel: t067056@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7

tel: 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m3



Votre prochaine relève de compteur : ianvier 2025.

N° SIRET : 256 701 152 00025

N° TVA Intracommunautaire : FR01256701152 Identifiant Chorus Pro: 6702100004205OMEGA24

N° IdClient: 34497172 Réf à rappeler

Occupant: M STASSINET VINCENT

49 RUE DU GAL VANDENBERG Lieu desservi:

67140 BARR

SDEA ALSACE MOSELLE - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE

SCHILTIGHEIM CS 10020 67013 STRASBOURG CEDEX

M STASSINET VINCENT ET MME DROZ ANGELINA

49 RUE DU GAL VANDENBERG 67140 BARR

Facture n° 20242E6702100004205 du 04/09/2024

Consommation du 25/01/2024 au 31/08/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation facturée	62 m ³			
Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00430 €				
	Montants			
Total eau + redevances Agence de l'Eau	168,66			
Total assainissement + redevances Agence de l'Eau	119,83			
Total de la facture	288,49			

Facture à régler sous 15 jours à réception 288,49 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site

www.impots.gouv.fr/portail/paie

ment-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPAponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte. conformémentaux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant

DATE et LIEU SIGNATURE M STASSINET VINCENT ET MME BROSSARD ANGELINA 49 RUE DU GAL VANDENBERG 67140 BARR



Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670564390000670210000420524 ICS : FR66ZZZ464034

Référence : 4 QW 24 006702100004205 J 469 06

Montant: 288,49 €

Créancier : SDEA

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 61110 78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

439246900245 STASSINET VINCENT

Point de consommation	N° série compteur		Date	Туре	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3	
0210210100167	11428		31/08/2024	Ε	1320			1382	62	
	Consommation totale estimée 62									
	Consommation facturée (m3)							62		
Détail de votre facture	Prix au		Quantité Unité		Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
SDEA Périmètre de Barr	01/01/2024		62 m3		1,84000	114,08	6,27	(5.5%)	120,35	
Total Part Proportionnelle						114,08	6,27		120,35	
SDEA Périmètre de Barr	01/01/2024 1 x	x 219 j	219 jour	s	9,66000	5,80	0,32	(5.5%)	6,12	
Total Part Fixe						5,80	0,32		6,12	
Préservation des ressources naturelles	01/01/2024		62 m3		0,05200	3,22	0,18	(5.5%)	3,40	
Total Agence de l'eau Rhin Meuse						3,22	0,18		3,40	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
SDEA périmètre Piémont de Barr Total Part Proportionnelle	01/01/2024		62 m3		1,53000	94,86	9,49	(10%)	104,35	
						94,86	9,49		104,35	
SDEA périmètre Piémont de Barr	01/01/2024 1 x	x 219 j	219 jour	s	23,45000	14,07	1,41	(10%)	15,48	
Total Part Fixe						14,07	1,41		15,48	
ORGANISMES PUBLICS								=		
Lutte contre la pollution domestique	01/01/2024		62 m3		0,35000	21,70	1,19	(5.5%)	22,89	
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2024		62 m3		0,23300	14,45	1,45	(10%)	15,90	
Total Agence de l'eau Rhin Meuse						36,15	2,64		38,79	
	Total de votre facture Montant total à payer					268,18 268,18	20,3 20,3		288,49 288,49	

RAPPEL: La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :

Par CARTE BANCAIRE sur notre site www.sdea.fr

En **ESPECES** (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par **CARTE BANCAIRE** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Ou auprès des services du Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole et du Service de Gestion Comptable de Saverne .

Par **TIP** ou par **CHEQUE BANCAIRE Français** libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.